

M12 : Rénovation complète avec certificat Minergie

Cette subvention est allouée pour une rénovation complète obtenant le label Minergie ou Minergie-P en rénovation.

Montants octroyés en cas de rénovation :

	de type Minergie	de type Minergie P
Habitation individuelle :	100.-/m ² (SRE)	155.-/m ² (SRE)
Habitation collective :	60.-/m ² (SRE)	90.-/m ² (SRE)
Autre affectations :	40.-/m ² (SRE)	65.-/m ² (SRE)
Bonus pour label ECO :	+10.-/m ² (SRE)	+10.-/m ² (SRE)

En cas de création d'un réseau de distribution hydraulique :

Habitation individuelle :	10'000.- forfaitaire (entre 100 et 250 m2)
Autre affectations :	500.-/kW

Conditions de base (ModEnHa)

- Donnent droit à une contribution les bâtiments ayant obtenu l'autorisation de construire avant 2000.
- Le certificat Minergie ou Minergie P doit être fourni (avec ou sans la certification supplémentaire «Eco», avec ou sans la certification supplémentaire Minergie-A).
- Une combinaison avec les contributions d'encouragement pour les éléments de l'enveloppe (M01+M14)), pour des installations uniques (M02 à M09) ou pour des rénovations du bâtiment en plusieurs grandes étapes (M10, M11) n'est pas possible.

Conditions supplémentaires (cantonales)

- Compteurs obligatoires permettant de déterminer la consommation énergétique
- Les normes techniques et les obligations légales doivent être respectées.
- La subvention peut être restreinte pour les bâtiments ayant déjà été rénovés en partie et bénéficiant d'une bonne situation de départ (en principe classes CECB enveloppe et efficacité globale entre A et D).

Distribution

- L'installation d'une régulation pièce par pièce est obligatoire en cas de création de distribution hydraulique.
- Pour les habitats individuels, le montant de la subvention pour la création d'un réseau de distribution hydraulique est alloué uniquement si le remplacement du chauffage est réalisé pour l'entier du bâtiment.
- Pour les bâtiments collectifs (dès 5 unités de logement), obligation de réaliser le décompte individuel des frais de chauffage.